

autres propriétés de la compagnie au 15 novembre 1895, fait rapport comme suit:

Ils se sont assurés par eux-même de l'existence de tous les titres de garantie, du stock et des certificats de parts possédés par la compagnie dans le Royaume-Uni, de même que des titres des propriétés à hériter par la compagnie ou réelles y situées.

Les balances et les garanties au dehors n'ont pu être examinées par le comité, mais elles leur ont été suffisamment certifiées par les directeurs, les auditeurs, ou les banquiers, ou les officiers publics locaux.

Les pièces justificatives pour les prêts en dedans de la valeur des polices de la compagnie et quelques petits items ont été examinés par l'auditeur et le comptable et les ont déclarés en ordre, tel que certifié au comité.

Le comité a également examiné les feuilles de balance des livres de la compagnie au 15 novembre 1895 et ont constaté que le montant de l'actif, dont ils ont certifié la preuve de l'existence, correspond pour le montant total avec les montants indiqués au bilan.

Le comité, dans le cours de son examen, a eu devant lui les plus entières et les plus récentes informations utiles relativement aux propriétés dont elle doit hériter et aux autres garanties dans lesquelles les fonds de la compagnie sont placés et il n'y a aucun doute sur leur suffisance pour le plein montant représenté, il a été déduit autant qu'il était nécessaire pour pertes ou dépréciation. Tous les placements en monnaie-roupie ont été ramenés à la valeur sterling de la roupie.

Ces explications données, le comité a trouvé que le montant total des fonds au 15 novembre 1895 était de \$4,732,590 montant représenté par les garanties examinées par le comité et par les autres parties de l'actif énumérées dans la seconde cédule remise au Board of Trade.

Passif et Base d'Evaluation.—De l'actif total tel qu'ici établi, il convient tout d'abord de déduire le montant non payé ou constaté au compte de capital et certaines autres dettes échues, comme suit :

Actif total.....	\$40,732,590
A déduire le passif :	
Capital versé.....	\$600,000
Fonds de réserve.....	400,000
Polices dues par suite de décès mais non encore réglées.....	736,261
Dividendes non payés.....	59,935
Annuités non payées.....	4,250
Fonds de dépôt des employés.....	40,465
	1,840,910
	\$38,891,680

En regard de cette somme doit être mise la valeur d'estimation du montant total du passif de la compagnie sous contrats d'assurance et d'annuité; les calculs qui les concernent et qui ont été établis avec soin et vérifiés par les actuels, ont été présentés au comité. A l'exception de quelques cas spéciaux où elle pouvait servir, la table de mortalité anglaise établie dans ces dernières années, a été utilisée pour l'évaluation du passif de la Compagnie.

Le taux d'intérêt employé pour une proportion considérable du passif est de 3 p. c. et pour le reste de 3½ p. c. mais comme les fonds de la compagnie rapportent encore plus de 4 p. c., il reste une marge considérable pour garantie et bénéfice future.

De plus, le fonds de réserve de \$400,000 n'a pas été approprié et en vue d'une baisse du taux de l'intérêt sur tous

les placements tant à l'intérieur qu'au dehors, le comité considère qu'il est convenable de garder cette somme disponible en cas de besoin futur et encore mieux pour fortifier la réserve pour le passif.

Après ces observations préliminaires le comité des directeurs établit comme suit le résultat final de l'évaluation :

Balance des fonds après déduction du passif comme ci-dessus.....	\$38,891,680
Passif suivant transactions en assurances vie et pensions de la compagnie.....	36,704,710

Balance de l'actif en sus du passif .. \$ 2,186,970

Partage du surplus entre les porteurs de polices. Sans compter les sommes déjà payées pendant les cinq ans, il reste encore pour le présent partage.....	\$2,186,970
Desquels les directeurs proposent de partager entre les porteurs de police en plus des \$176,950 payés comme bonus pendant la période quinquennale laissant à reporter.....	2,142,700

\$41,270

Le taux de bonus pour tontine donne 3 p. c. pour chaque année d'existence de la police et procure un bonus additionnel selon le temps de la police jusqu'à un maximum de \$100 50 par \$1,000 assurés.

Les systèmes de même rang et coloniaux donnent un bonus uniforme de \$50 par \$1000 assurés sur toutes les polices anciennes de cinq ans et plus et un taux proportionnel pour les polices de date plus récente.

La valeur totale de reversion des sommes proposées pour être ajoutées aux polices de la compagnie pour ce motif est de \$3,772,705.

Bonus intermédiaire jusqu'au prochain examen.—Les directeurs proposent d'accorder un bonus intermédiaire aux polices à bénéfices de la compagnie qui seront dues par suite de décès ou arrivées à maturité le ou avant le 14 novembre 1900, au taux de 1 pour cent pour chaque année entière de prime (à l'exclusion des paiements semestriels ou trimestriels applicables à l'année d'assurance qui précède) due et payée après le 15 novembre 1895.

Privilèges des porteurs de police.—Lors des derniers examens il a été de coutume d'annoncer les concessions faites aux porteurs de polices dont les polices ont été affranchies de restrictions surannées ou par d'autres moyens sont devenus des documents plus précieux pour leurs possesseurs. Actuellement nous n'avons rien à annoncer dans ce sens, pour la raison suffisante et satisfaisante qu'il ne reste plus de concessions pareilles à faire, les polices de la compagnie étant maintenant, dans la majorité des cas, uniquement un simple contrat d'avoir à payer la somme assurée immédiatement sur la preuve du décès et du titre ou d'être arrivée à l'âge stipulé, pourvu que les primes aient été dûment acquittées, toutes les autres clauses de la police étant des privilèges accordés aux assurés et non des conditions à eux imposées.

Extension des affaires.—Le développement des nouvelles succursales marche d'une façon satisfaisante; les directeurs ont confiance qu'en faisant face à la question du change de la roupie et en terminant avec elle, cette fois-ci, ils prennent le plus sage parti pour assurer le progrès de la compagnie qui remportera les succès qu'elle a toujours obtenus depuis ses soixante-dix ans d'existence.

Comité des Directeurs. — Le rapport

des Directeurs ne peut finir sans qu'il soit fait mention de la lourde perte ressentie par la Compagnie l'an dernier, par suite de la mort de trois des membres du comité des Directeurs savoir: MM. Moncrieff MacKenzie du bureau d'Edimbourg, et Sir Stewart Macnaughten du bureau de Londres, qui tous ont pris un intérêt marqué dans la direction de la Compagnie.

Discours du Président

LE PRÉSIDENT : Je propose l'adoption du rapport qui, j'en ai l'espoir vous a clairement expliqué la position des affaires de la Compagnie à la fin des cinq années terminées le 15 novembre dernier et la cause qui a amené un surplus moindre que d'habitude à distribuer maintenant comme bonus. Je voudrais toucher à un ou deux points sur lesquels, peut-être, il est à propos de donner de plus amples éclaircissements. D'abord, quant aux placements; j'ai fait partie du comité qui en fait l'examen habituel et dont le rapport nous a été lu, j'ai donc la qualité voulue pour vous assurer que, dans leur ensemble, ils sont de la meilleure sorte. Comme de raison, dans le placement de fonds s'élevant à plus de 40 millions de dollars, rapportant un intérêt moyen d'environ 4½ pour cent, il n'est pas possible de ne pas commettre d'erreurs, mais les sommes qui méritaient d'être déduites étaient en réalité de peu d'importance et sont plus que contrebalancées, par les profits sur ces garanties réalisés pendant la même période. Quant aux placements en Irlande, j'ai besoin de dire seulement qu'ils ont rapporté un bon taux d'intérêt pendant la période quinquennale et qu'ils ont repris une partie de la valeur qui par mesure de précaution, avait été déduite il y a cinq ans. Le montant déposé dans les Banques d'Australie n'est pas important et il n'y a pas de perspective de perte de capital. Pour nos affaires indiennes et la question du change, je voudrais d'abord attirer votre attention sur le fait que le fort montant d'argent qui a été accueilli dans l'Inde, comme il est dit dans le rapport, est, venu de la prospérité réelle des affaires indiennes, la Standard Company ayant toujours été chez elle dans l'Inde relativement à tout ce que devrait être une compagnie d'assurance. En second lieu, il n'y a pas eu de spéculation sur la monnaie d'argent; pas un seul penny n'a été envoyé de ce pays dans l'Inde pour y faire des placements en vue d'une hausse du change; mais le montant qui s'est amoncelé dans l'Inde n'était autre chose que la légitime accumulation des revenus perçus dans le cours ordinaire des affaires aux bureaux indiens de la Compagnie. Ces accumulations ont été placées en valeurs indiennes et jamais une perte n'a eu lieu sur aucun de ces placements. En vérité, la plupart d'entre eux ont acquis une valeur beaucoup plus considérable. En troisième lieu, il a été pourvu à toute perte produite pendant la période de cinq ans qui vient de finir. Et, comme on pourrait penser à la possibilité d'une autre perte provenant de la dépression des fonds de surplus en roupies restant encore dans l'Inde, dépression allant au-dessous de l'évaluation de 28c tels que portés dans les livres au 15 novembre, j'ai à mentionner que déjà une considérable portion de ces fonds a été réalisée à un prix plus élevé que celui qu'on aurait pu obtenir à cette date.